



## AVIS AU PUBLIC

Fixation des taux multiplicateurs 2027  
en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial

Par la présente, nous tenons à porter à la connaissance du public que le conseil communal de Stadtbredimus a fixé, dans sa séance du 2 juin 2026, les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2027 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal.

Lesdites délibérations ont été approuvées par arrêté grand-ducal en date du 18 juin 2026 sous les références FC03—2026-A034 et FC11-2026-A393.

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut être pris copie sans déplacement.

**Stadtbredimus, le 06/07/2026**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

(s.) Robert BEISSEL  
Bourgmestre

(s.) Marc WILGÉ  
Secrétaire